

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARENTHON  
DU 03 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le trois septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-trois septembre deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,  
J. FREMEAUX  
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, J.-P. LE JONCOUR, C. MOENNE,  
F. ROSSET, P. ROUSSEAU-BARATHON, A. VELLUZ

Absents excusés : MME M. MARCAULT donne procuration à MME C. BOEX  
MME M.-J. PERRILLAT-AMEDEE donne procuration à M. R. DECARROUX  
MMES B. BRION, M. VIGNE  
MM. S. GAILLARD, C. PHILIPPE, N. TARDIF

Secrétaire de séance : MME J. FREMEAUX

~~~~~

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.

~~~~~

Madame Janet FREMEAUX est désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 septembre 2016
- Délibérations :
  1. Demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition de matériel et mobilier pour la nouvelle salle d'accueil périscolaire
  2. Demande de subvention auprès de la MSA Alpes du Nord pour l'acquisition de matériel et mobilier pour la nouvelle salle d'accueil périscolaire
  3. Auberge d'Arenthon : Révision du loyer pour l'année 2016-2017

4. Réseau très haut débit – Implantation d'un local technique pour fibre optique – Convention de droit d'usage du domaine privé avec le SYANE
  5. Subvention exceptionnelle accordée à l'association PTP Records
  6. Convention de groupement de commandes avec les communes d'Amancy, Cornier, Eteaux, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Sixt et la CCPR, pour la passation d'un marché de fournitures de bureau
- Commission Urbanisme
  - Rapports établis par chaque commission
  - Questions diverses
  - Dates à retenir

## S É A N C E

### § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2016

Aucune remarque n'a été faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 05 septembre 2016.

### DÉLIBÉRATIONS

01.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF DE LA HAUTE-SAVOIE  
POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER POUR LA  
NOUVELLE SALLE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE  
Délibération n°2016-71**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie peut intervenir financièrement sous forme de subvention pour la l'acquisition ou le renouvellement de matériel et/ou de mobilier dans le domaine périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle salle d'accueil périscolaire va bientôt être aménagée dans les combles du nouveau bâtiment de l'école. Il convient donc d'acheter du matériel et du mobilier pour équiper cette nouvelle salle qui offrira plusieurs espaces de vie et de jeux (cuisine, lecture, devoirs, jeux, activités manuelles, expositions, etc.).

Pour bénéficier de cette aide financière, un dossier de demande d'aide à l'investissement doit être adressé à la Caisse d'Allocations familiales, en indiquant le projet d'équipement en matériel et mobilier.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES                   |                   | RESSOURCES                      |                   |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| Matériel et Mobilier       | 6 293,98 €        | CAF (20%)                       | 1 258,67 €        |
|                            |                   | MSA (30%)                       | 1 888,19 €        |
|                            |                   | Reste à la charge de la commune | 3 147,12 €        |
| <b>TOTAL - Dépenses HT</b> | <b>6 293,98 €</b> | <b>TOTAL - Recettes</b>         | <b>6 293,98 €</b> |

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie pour l'acquisition de matériel et mobilier pour la nouvelle salle d'accueil périscolaire,
- ✓ **VALIDE** le plan de financement proposé,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement au Budget Primitif 2016.

|            |                                                                                                                                                                                       |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>02.</b> | <b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MSA ALPES DU NORD POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER POUR LA NOUVELLE SALLE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE</b><br><b>Délibération n°2016-72</b> |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Alpes du Nord peut intervenir financièrement sous forme de subvention pour la l'acquisition ou le renouvellement de matériel et/ou de mobilier dans le domaine périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle salle d'accueil périscolaire va bientôt être aménagée dans les combles du nouveau bâtiment de l'école. Il convient donc d'acheter du matériel et du mobilier pour équiper cette nouvelle salle qui offrira plusieurs espaces de vie et de jeux (cuisine, lecture, devoirs, jeux, activités manuelles, expositions, etc.).

Pour bénéficier de cette aide financière, un dossier de demande de subvention doit être adressé à la MSA Alpes du Nord, en indiquant le projet d'équipement en matériel et mobilier.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES                   |                   | RESSOURCES                      |                   |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| Matériel et Mobilier       | 6 293,98 €        | CAF (20%)                       | 1 258,67 €        |
|                            |                   | MSA (30%)                       | 1 888,19 €        |
|                            |                   | Reste à la charge de la commune | 3 147,12 €        |
| <b>TOTAL - Dépenses HT</b> | <b>6 293,98 €</b> | <b>TOTAL - Recettes</b>         | <b>6 293,98 €</b> |

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès de la MSA Alpes du Nord pour l'acquisition de matériel et mobilier pour la nouvelle salle d'accueil périscolaire,
- ✓ **VALIDE** le plan de financement proposé,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement au Budget Primitif 2016.

|           |                                                                                                       |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3.</b> | <b>AUBERGE D'ARENTHON : RÉVISION DU LOYER POUR L'ANNÉE 2016-2017</b><br><b>Délibération n°2016-73</b> |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération N°. 55 en date du 05 octobre 2009 selon laquelle le loyer principal mensuel de l'Auberge sera révisé chaque année, le premier novembre, suivant la variation du dernier indice INSEE des loyers commerciaux paru avant la date de la révision.

Pour la période du premier novembre 2015 au 31 octobre 2016, le loyer avait été fixé à la somme de mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (1 381,99 €).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le loyer mensuel pour la période du premier novembre 2016 au 31 octobre 2017.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'indice de référence des loyers (125,25), au deuxième trimestre 2016, est stable sur un an.

Monsieur le Maire propose au Conseil de conserver le loyer principal mensuel à la somme de mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (1 381,99 €).

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE**, pour la période du premier novembre 2016 au 31 octobre 2017, de fixer le loyer principal mensuel de l'Auberge à la somme de MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES (1 381,99 €).

|            |                                                                                                                                                                                    |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>04.</b> | <b>RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT - IMPLANTATION D'UN LOCAL TECHNIQUE POUR FIBRE OPTIQUE - CONVENTION DE DROIT D'USAGE DU DOMAINE PRIVÉ AVEC LE SYANE</b><br><b>Délibération n°2016-74</b> |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le rapporteur rappelle que le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de Haute-Savoie) est compétent dans les domaines de l'électricité, du gaz, de l'éclairage public, ainsi que les réseaux de communications électroniques.

Monsieur le Maire indique que le SYANE, dans le cadre de l'exécution du marché relatif à la conception-réalisation de l'infrastructure de collecte et de distribution du réseau d'initiative publique départemental très haut débit de la Haute-Savoie sous la maîtrise d'ouvrage du SYANE, doit édifier un local technique destiné à accueillir les terminaisons de câbles de fibres optiques et les équipements actifs opérateurs du réseau en cours de réalisation.

La faisabilité technique privilégie l'emplacement du local sur la parcelle cadastrée section B numéro 989, située au lieu-dit Chez Coutard, propriété privée de la commune d'Arenthon.

L'emplacement du local doit être confirmé par l'établissement d'une convention de droit d'usage du domaine privé communal avec le SYANE.

Cette convention définit notamment les responsabilités d'entretien assigné à l'exploitant du local.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **CONSENT** au SYANE un droit d'usage de l'emprise, d'une surface de 12 m<sup>2</sup>, sur la parcelle communale cadastrée section B numéro 989, située au lieu-dit Chez Coutard, pour lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le réseau de communications électroniques dont le SYANE a la charge, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y référant.

|            |                                                                                                        |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>05.</b> | <b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION PTP RECORDS</b><br><b>Délibération n°2016-75</b> |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'une association nouvelle vient de se constituer sur la commune et se nomme « PTP Records ».

Cette association a pour objet :

- l'organisation de concerts, le management d'artistes ou de groupes de tous styles de musique, l'enregistrement, la production et la distribution d'artistes ou de groupes de tous styles de musique, la promotion de la musique enregistrée et/ou produite par l'association,
- la réalisation de bandes vidéo, clips vidéo et films,
- la distribution, la diffusion et la promotion desdites vidéos,
- l'organisation de tous événements artistiques, expositions, performances, théâtres et spectacles divers.

Les membres du Conseil proposent d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations nouvellement créées dont le siège est à Arenthon, sous réserve qu'elles participent activement à l'animation du village ou à l'intérêt général.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de **500 euros** (cinq cents euros) à l'association « PTP Records ».

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>06.</b> | <p><b>CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES D'AMANCY, CORNIER, ETEAUX, SAINT-LAURENT, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, SAINT-SIXT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS, POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES DE BUREAU</b></p> <p><b>Délibération n°2016-76</b></p> |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de territoire et du schéma de mutualisation des services, une des pistes retenue est la commande publique et notamment la mise en œuvre de marchés en groupement de commandes entre la CCPR et les Communes membres, dont l'objectif est de mieux coordonner les achats sur le territoire afin de réaliser des économies d'échelle.

A ce titre, les Communes d'Amancy, Cornier, Eteaux, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Sixt et la Communauté de communes du Pays Rochois ont fait part de leur souhait d'intégrer le groupement de commande pour ce marché relatif à l'achat de fournitures de bureau.

Aussi, il est proposé de signer une convention entre la Commune d'Arenthon et les Communes d'Amancy, Cornier, Eteaux, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Sixt et la Communauté de communes du Pays Rochois pour constituer un groupement d'achats et lancer une consultation en vue de la passation d'un marché sous forme d'un accord cadre en procédure adaptée, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce marché fera l'objet de trois lots :

- Fournitures de bureau ;
- Papier ;
- Enveloppes.

Les membres du groupement s'engagent à signer, avec l'entreprise ou les entreprises retenue(s), un marché « accord cadre » à bons de commande à hauteur de leurs besoins respectifs et à veiller à l'exécution et au paiement des prestations les concernant.



La Communauté de Communes du Pays Rochois est désignée comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de la procédure d'attribution. A ce titre, les Communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny et Saint-Sixt verseront une contribution financière proportionnelle à leurs dépenses réalisées en 2015, au titre des frais de procédures et de publicité.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes avec les Communes d'Amancy, Cornier, Eteaux, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Sixt et la Communauté de communes du Pays Rochois pour la passation d'un marché « accord cadre » en procédure adaptée pour l'achat de fournitures de bureau,
- ✓ **ELIT**, à l'unanimité, Monsieur Alain VELLUZ pour représenter la Commune d'Arenthon au sein de la Commission d'appel d'offres qui sera constituée,
- ✓ **ELIT**, à l'unanimité, Madame Chantal COUDURIER, membre suppléant de Monsieur Alain VELLUZ,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce groupement.

**URBANISME**

**La commission du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Gilles HANSZ  
19, Chemin du Peuplier  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Maison individuelle et garage double  
non accolé**

Monsieur René DECARROUX souhaite interpeller les membres du Conseil au sujet de travaux de remblais réalisés près de la Route de Thonon. La parcelle appartenant à Monsieur PEZZIRUSSO (Savoie Palette) est en train d'être remblayée, mais Monsieur DECARROUX estime que cette parcelle est située en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), ce qui limite voire interdit les travaux de remblais.

Madame Colette BOEX répond que la parcelle n'est pas située dans une ZNIEFF, après vérification auprès du service urbanisme. Par ailleurs, l'entreprise Savoie Palette a déposé un permis de construire pour déclarer les travaux de remblais, et Madame BOEX rappelle que la réglementation d'une ZNIEFF n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme.

Toutefois, la hauteur déclarée dans le dossier de permis de construire pour les travaux de remblais va être contrôlée par la Commission Urbanisme.

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE – PLU

- Monsieur le Maire indique que la CCPR a validé le souhait de la municipalité de ne pas engager de procédure de révision du PLU, suite aux résultats de l'étude sur la consommation des espaces.

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que l'entreprise COSEEC doit venir sur place pour donner son avis sur la sécurité de la balançoire.  
Les élus sont favorables au projet de prévoir un montant de 15 000 euros dans le budget 2017 pour acheter une nouvelle balançoire et remplacer les jeux pour enfants existants.
- La société Alpes contrôles doit recontacter Monsieur ROUSSEAU-BARATHON afin de présenter une proposition de déplacement du barbecue qui est trop proche de l'espace de jeux.
- Suite aux dégâts occasionnés par des jeunes sur le moulin, il avait été demandé à l'entreprise GRESSET de réaliser les travaux de réparation, mais celle-ci n'est toujours pas intervenue.  
Un courrier va être envoyé à l'entreprise pour leur demander d'effectuer les travaux dans les prochaines semaines.
- Madame COUDURIER informe l'assemblée que la Commune va recevoir une subvention de 10 736 euros au titre de la D.E.T.R. pour la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments municipaux.  
Une réunion pour le suivi des travaux d'accessibilité a été fixée le jeudi 20 octobre à 18h00.
- En vue d'une réflexion sur l'extension ou le réaménagement du local technique et afin de répondre à la réglementation concernant les conditions de travail du personnel technique, une visite du nouveau local technique de Scientrier sera organisée le jeudi 20 octobre à 17h00.

§ COMMISSION VOIRIES

- Concernant l'aménagement du Chemin de la Tour, deux entreprises ont été retenues :
  - l'entreprise SMTP (volet Travaux publics) pour un montant de 22 932,45 €,
  - l'entreprise FALCONNET (volet paysagiste) pour un montant de 4 150,00 €.Les travaux devraient démarrer à la mi-octobre.
- Monsieur MOENNE indique qu'à la demande de la Mairie de Cornier, une réunion avec les élus de Cornier, les membres de la Commission Voiries et les conseillers départementaux Messieurs DUVERNAY et MUDRY est prévue le mercredi 19 octobre à 19h en Mairie, afin de discuter du projet de déviation de la zone artisanale de Cornier sur la commune d'Arenthon.
- Monsieur MOENNE indique avoir reçu une demande d'habitants de Lanovaz qui souhaiteraient que l'école soit mieux signalée sur la Route traversant le chef-lieu afin



d'inciter les automobilistes à ralentir. La raison étant que des enfants se rendent à l'école en vélos depuis Lanovaz.

La Commission a décidé d'installer des panneaux de signalisation sur la Route du chef-lieu à hauteur de l'école ainsi qu'au carrefour de la route de Lanovaz et de la Route de Bonneville, pour assurer un maximum de sécurité aux élèves à proximité du centre village.

- Monsieur MOENNE énonce que plusieurs projets ont été proposés en dépenses pour l'année 2017 lors de la réunion du 27 septembre 2016 :
  - Réaliser deux tronçons de trottoir vers le Clos Scotti, afin d'assurer la liaison entre les trottoirs existants et la sécurité des piétons,
  - Installer une grille d'eaux pluviales sur la Route de Fessy en raison de problèmes d'écoulement.
- Monsieur MOENNE demande qu'un courrier de relance soit envoyé au CERD de Saint-Pierre-en-Faucigny pour demander la mise en place de panneaux d'interdiction de doubler sur la RD 19, afin de sécuriser les carrefours du hameau de Fessy.

#### § COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

- Madame BOEX informe le Conseil de la prochaine date de réunion de la Commission Environnement élargie prévue le mardi 11 octobre 2016 à 20h30 en Mairie.
- Suite aux problèmes d'écoulement ayant entraîné l'inondation d'un garage dans le hameau de Chez le Russe, la Commune va intervenir et curer sous la route du Chemin du Russe, comme l'a demandé l'assurance du propriétaire de l'habitation.
- Madame BOEX présente le devis établi par Maître DELUERMOZ pour la recherche des propriétaires des parcelles longeant le Chemin des Tattes. Le devis s'élève à environ 5 000 euros.  
Madame BOEX indique que le coût total de l'opération, à savoir la recherche des propriétaires et le déplacement du piège à gravier, s'élèverait à plus de 20 000 euros. Cela permettrait de désenclaver une parcelle agricole appartenant à Monsieur Claude SOMMEILLER, mais les membres du Conseil estiment qu'il s'agit d'une somme importante pour une opération qui n'est pas d'intérêt général.  
Monsieur DECARROUX propose un éventuel échange de parcelles entre celle de Monsieur SOMMEILLER et une appartenant à la Commune ou au CCAS. Des recherches de potentielles parcelles vont être effectuées.  
Par ailleurs, les élus souhaitent demander conseil auprès de l'avocat de la Commune pour savoir quelles sont les obligations concernant l'accessibilité d'un chemin et d'une parcelle enclavée.

#### § COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

- Madame COUDURIER informe le Conseil de la date d'inauguration des tableaux interactifs à l'école Benoît Chamoux le jeudi 06 octobre à 17h00, en présence du conseiller départemental Raymond MUDRY, de l'APE et du Dauphiné.
- Des nouveaux bacs de compost ont été installés dans la cour de l'école, cela complète la démarche de développement durable engagée par le Service Enfance Jeunesse et Sport après l'achat de poubelles de tri sélectif mis en place dans la cour de l'école.

A la place de l'ancien compost, les responsables du Service Enfance Jeunesse et Sport souhaiteraient une table avec des bancs qui serviraient pour les devoirs et activités manuelles effectués à l'extérieur. Les membres du Conseil sont favorables à cette proposition.

- Madame COUDURIER rappelle que le Service Enfance Jeunesse et Sport et l'équipe enseignante organisent la semaine du goût avec les enfants du 10 au 14 octobre 2016. Des animations seront réalisées par l'entreprise LEZTROY et un budget supplémentaire de 500 euros a été alloué pour cette opération.
- Madame COUDURIER indique aux membres du Conseil que le coût du Point Accueil Jeunesse pour l'année 2015/2016 à la charge de la Commune s'élève à 23 000 euros.
- Madame COUDURIER énonce qu'à la demande d'habitants et de parents d'élèves, le pot de fleurs situé sur la zone piétonne longeant l'école (au coin du nouveau bâtiment, près du portail principal de l'école) a été déplacé afin de sécuriser les déplacements des enfants et des familles près de l'école.
- Madame COUDURIER informe les conseillers que des parents ont réclamé la pose de barrières entre le parking et le cheminement piéton et ont évoqué le manque de sécurité du parking lors de la dépose des enfants.  
La pose de barrières ne semble pas être une solution car les enfants risquent de grimper dessus et engendrer des accidents.  
Madame COUDURIER propose d'aborder le sujet lors du prochain conseil d'école.  
En raison du plan Vigipirate qui oblige normalement à supprimer les parkings devant l'école, d'une part, et du manque de sécurité évoqué par les parents d'autre part, elle proposera de fermer purement et simplement le portail d'entrée sur la place et déplacer l'entrée de l'école côté entrée du bas (vers la salle d'accueil périscolaire). Cela résoudrait les problèmes de sécurité invoqués par les parents et faciliterait l'aménagement futur de la place du village, ce qui était réclamé par la Commission "Gestion du patrimoine communal". L'entrée côté place resterait accessible uniquement pour l'accès handicapé.
- Madame COUDURIER présente le projet du Service Enfance Jeunesse et Sport qui souhaiterait utiliser de nouvelles technologies (réseaux sociaux) pour communiquer avec les jeunes et les familles. Les élus sont craintifs vis-à-vis des réseaux sociaux et de leurs éventuelles déviances. Par ailleurs, l'encadrement et le contrôle des réseaux sociaux et de leur contenu demanderait beaucoup de temps aux responsable du service. Ce sujet sera révoqué lors d'un prochain conseil, avec une explication de Monsieur TARDIF.

#### § COMMISSION SOCIALE

- La prochaine sortie des Aînés aura lieu le mercredi 19 octobre 2016.

#### § COMMISSION VIE ASSOCIATIVE / ANIMATION

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe le Conseil de la date de réunion avec les associations fixée le jeudi 20 octobre à 20h00 à la Maison des Associations, afin d'établir le calendrier des manifestations pour l'année 2017.

## § COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- Bibliothèque
  - La sortie organisée à Moge le 2 septembre dernier pour les bénévoles de la bibliothèque a été très appréciée par toute l'équipe.
  - Madame FREMEAUX informe le Conseil de la mini exposition de peintures à la bibliothèque, organisée par l'association PTP Records et la bibliothèque.
  - Des ateliers d'écritures vont être organisés les vendredis 4 et 18 novembre, ainsi que le lundi 19 décembre.
  - Madame FREMEAUX rappelle que l'exposition « Arenthon d'hier et d'aujourd'hui » aura lieu du jeudi 10 novembre (vernissage) au samedi 17 décembre inclus. Les invitations pour le vernissage seront envoyées fin octobre.
  
- Culture
  - La sortie culturelle à Martigny pour l'exposition Picasso organisée le 20 septembre dernier a été bien appréciée, malgré un nombre de participants moins important que lors des précédentes sorties.
  - La prochaine réunion de la Commission aura lieu le mardi 04 octobre à 17h30 en Mairie.
  - Madame FREMEAUX indique qu'une nouvelle sortie culturelle au Musée Chaplin à Vevey sera organisée le mardi 08 novembre prochain.

## § COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATION

- Madame BOEX rappelle la date de la prochaine réunion de la Commission le mardi 18 octobre à 19h15 en Mairie durant laquelle sera validé le projet de bandeau pour le futur site internet.  
Les articles pour le prochain bulletin devront être transmis à Madame BOEX avant le 30 octobre au plus tard.

## § COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Monsieur MOENNE a fait un retour de la réunion avec le CAUE du 28 septembre dernier. Le projet de regroupement de toutes les classes dans l'ancien bâtiment de l'école et la réalisation d'un ascenseur près de l'extension de l'ancien bâtiment a été présenté par le CAUE.  
Une réflexion sur l'aménagement de la place du village, en intégrant la mairie, la micro-crèche, l'école, la maison des associations et l'église doit encore être menée.  
Il a été demandé au CAUE de réaliser une étude économique afin de chiffrer le coût des travaux de l'école et de l'aménagement de la place.
  
- Messieurs DECARROUX et LE JONCOUR ont fait un retour suite à la journée visite organisée par le CAUE le 29 septembre dernier. L'aménagement urbanistique et paysager des places communales de plusieurs villes (Contamine-sur-Arve, Bonneville, Sallanches et Vougy) a été présenté aux élus ; ces projets ont été réalisés grâce à des concours d'architecte. Les membres du Conseil sont favorables à la proposition d'utiliser un concours d'architecte pour la réalisation du projet de réaménagement de l'école et de la place du village.

## § COMMISSION GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

- Plusieurs jeunes vont être accueillis en stage dans les services municipaux (administration, comptabilité, service enfance jeunesse et sport) durant l'année scolaire.

## § COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

- Monsieur MOENNE informe l'assemblée que le Conseil communautaire a approuvé le financement de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par une taxe. Cette taxe annuelle sera mise en place à compter du 1er janvier 2017 et sera répartie en pourcentage par rapport à la taxe d'habitation, la taxe du foncier bâti, la taxe du foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises. Lors du prochain conseil de la CCPR, une délibération sera prise pour transférer la compétence GEMAPI au SM3A.

## § SYNDICAT D'EAU ARENTHON SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- La prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le mercredi 05 octobre 2016 à 17h30 en Mairie.

## § SYNDICAT ARENTHON SCIENTRIER SPORT (SA2S)

- La prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le mardi 11 octobre 2016 à 18h30 en Mairie.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

NEANT

### ***DATES A RETENIR***

- ✓ Mercredi 05 octobre à 17h30 en Mairie : Réunion du Conseil syndical du Syndicat d'eau
- ✓ Jeudi 06 octobre à 17h00 à l'école : Inauguration tableaux interactifs, en présence du conseiller départemental Monsieur Raymond MUDRY et de l'APE
- ✓ Mardi 11 octobre à 20h30 en Mairie : Commission Environnement élargie
- ✓ Mardi 18 octobre à 19h15 en Mairie : Commission Communication
- ✓ Mercredi 19 octobre : Sortie des Aînés
- ✓ Mercredi 19 octobre à 17h00 en Mairie : Réunion avec les élus de Cornier et Monsieur DUVERNAY pour le projet de déviation

- ✓ Jeudi 20 octobre à 17h00 au local technique de Scientrier : Visite du local technique de Scientrier (Commission Travaux)
  - ✓ Jeudi 20 octobre à 18h00 en Mairie : Commission Travaux Accessibilité pour faire un point sur les travaux d'accessibilité
  - ✓ Jeudi 20 octobre à 20h00 à la Maison des Associations : Réunion des Commissions Communication et Vie associative avec les associations pour établir le calendrier des manifestations 2017
- 

- ✓ Mardi 1<sup>er</sup> novembre à 9h15 au cimetière : Fête de la Toussaint (Tous les élus)
  - ✓ Jeudi 03 novembre à 20h00 en Mairie : Réunion du Conseil d'école
  - ✓ Lundi 07 novembre à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
  - ✓ Mardi 08 novembre : Visite du Musée Chaplin à Vevey organisée par la Commission Culture
  - ✓ Du jeudi 10 novembre (vernissage) au samedi 17 décembre à la bibliothèque : Exposition « Arenthon d'hier et d'aujourd'hui »
  - ✓ Vendredi 11 novembre à 10h30 au Monument aux morts : Cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918
  - ✓ Jeudi 17 novembre : Repas des Anciens Combattants
  - ✓ Mercredi 23 novembre à 19h00 à la Maison des Associations : Fête des 80 ans du Syndicat d'eau Arenthon / St-Pierre-en-Faucigny
- 

- ✓ Vendredi 2 et samedi 3 décembre à Scientrier : Téléthon
  - ✓ Lundi 05 décembre à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- 

- ✓ Lundi 09 janvier à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Vendredi 13 janvier à 19h30 à la Maison des Associations : Cérémonie des vœux

Séance levée à 21h40.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,  
Janet FREMEAUX



Le Maire,  
Alain VELLUZ



Affiché le 08 / 11 / 2016.